



Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tel : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 15	L'an 2024 le 8 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 10 Nombre de procurations : 2	Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Yohann COEFFEUR, Gabriel VEIGA-FERNANDES, Sandra CAM, Xavier ROUDAUT, Romuald BOIVIN, Maryline BOUCHER
Absents excusés : 2	Charles-Henri DEBONNAIRE (procuration à Yann TOUDIC) Anne BERROU (procuration à Magali CORRE)
Absents non excusés : 3	Samuel HENRY, Marion SALOU, Pierre MAUDIRE
Secrétaire de séance	Yohann COEFFEUR

Délibération n°2024-29
Retrait de la remorque communale

Monsieur le Maire rappelle en préambule que la remorque communale était mise à disposition des habitants de Trégarantec depuis plusieurs années pour la collecte des haies. Son utilisation s'étendait de la fin de l'hiver jusqu'à la mi-mars, puis de la fin de l'été jusqu'à octobre.

Avec le temps, les périodes d'utilisation se sont allongées, et la remorque a été implantée de façon permanente. Aujourd'hui, elle contient davantage de gazon que de haies.

D'autres faits sont à signaler :

- Utilisation limitée : La remorque ne sert principalement qu'aux Trégarantécois vivant à proximité.
- Coût : Son entretien coûte environ 650 euros par an pour l'élimination des déchets.
- Charge de travail : Elle nécessite un temps non négligeable de la part de l'agent technique, qui se rend à la déchèterie environ une fois par semaine.
- Incivilités : De nombreux déchets autres que des déchets verts sont régulièrement trouvés dans la remorque, notamment des plastiques, des excréments d'animaux, des ferrailles, du béton, et des gravats.
- Déjections au sol : Lorsqu'elle n'est pas présente, il n'est pas rare que des personnes, y compris des non-Trégarantécois, déposent leurs déchets à même le sol

Le maire présente donc trois propositions soumises au vote des élus :

Proposition n°1 : Effectuer le retrait définitif de la remorque : 7 voix POUR

Proposition n°2 : Mise à disposition de la remorque de fin d'hiver à mi-mars et de fin août à octobre, avec l'affichage "Uniquement pour la haie » : 5 voix POUR

Proposition n°3 : Mise à disposition permanente de la remorque pour les déchets verts (haies, gazon, etc.) : 0 vote

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, s'est exprimé à la majorité des votes pour le retrait de la remorque communale mise initialement à disposition des habitants de la commune pour déposer les déchets verts issus de la coupe des haies.

Compte tenu des discussions lors du conseil municipal et de l'intérêt manifesté par les élus, la question de la présence de la remorque communale sera réexaminée en 2025.

A TREGARANTEC, le 17 octobre 2024
Le Maire, Yann TOUDIC